

MINISTÈRE DES FINANCES

MINISTRY OF FINANCE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

D.G.E./C.R.I : _____

SITE WEB : www.impots.cm

CDI/CSI/CIME : _____

N° vert : 8200



DÉCLARATION DES TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES IMPÔTS SUR LE REVENU

REGIME D'IMPOSITION : Réel Simplifié

EXERCICE FISCAL 20.....

MOIS DE

Numéro Identifiant Unique (NIU) : _____

Nom ou Raison sociale : _____ Sigle _____

Ville : _____ Commune _____ Quartier _____ Lieu Dît _____

B.P : _____ Tél. fixe : _____ Tél. mobile : _____

Adresse électronique (e-mail) : _____ FAX : _____

TAXE SPECIALE SUR LE REVENU (TSR)

0-RÉMUNÉRATIONS VERSÉES À L'ÉTRANGER	BASE	PRINCIPAL	PÉNALITÉS	TOTAL
TSR retenue au taux de : 15% <input type="checkbox"/> 10% <input type="checkbox"/> 7,5% <input type="checkbox"/>				
TOTAL	L0			

DROITS D'ACCISES (DA)

1a - CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ	Base	Taux /Tarifs	PRINCIPAL	PÉNALITÉS	TOTAL
CA taxable au taux général	L1	25%			
CA taxable au taux réduit	L2	12,5%			
1b- DROIT D'ACCISES AD VALOREM = L1 + L2	L3				
1c- DROIT D'ACCISES SPECIFIQUE (détails annexés)	L4				
1d- DROITS D'ACCISES À REVERSER = L3 + L4	L5				
1e - DROITS D'ACCISES COMPLÉMENTAIRES					
Droits d'Accises payés à l'importation	L6				
Complément Droits d'Accises à payer = L5 - L6	L7				
TOTAL DROITS D'ACCISES À PAYER					
<input type="checkbox"/> (L5) ou (L7) <input type="checkbox"/>	L8				
(L5 + L7)	L9				

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

2-CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ	CA	Taux	Montant de la taxe
Opérations taxables au taux normal ¹	L10	19,25%	
Montant du Droit d'Accises L8 ou L9	L11		
Autres opérations taxables ²	L12		
Exportations (taxables au taux zéro) :	L13	0%	
Chiffre d'affaires exonéré :	L14		
CA global hors taxes = L10 + L11 + L12 + L13	L15	L10 + L11 + L12	

¹Y compris les opérations dont l'Etat prend en charge la TVA.

²Opérations taxables aux taux et / ou bases spécifiques.

3- TVA DÉDUCTIBLE		
Prorata prévisionnel (<i>Assujettis partiels</i>) : Cf. DSF exercice n-1	L16	%
Report du crédit antérieur : (<i>L33 de la déclaration précédente</i>)	L17	
TVA déductible sur achats locaux :	L18	
TVA déductible sur services locaux :	L19	
TVA déductible sur achats à l'étranger	L20	
TVA déductible sur services et autres rémunérations versés à l'étranger	L21	
Total TVA déductible : L17+L18+L19+L20+ L21	L22	
TVA déductible au prorata prévisionnel (<i>assujettis partiels</i>): L16 X L22	L23	

4- RÉGULARISATIONS EXCEPTIONNELLES		
Régularisation de TVA déductible ou TVA déjà retenue à la source (-)	L24	
Régularisation de TVA prise en charge par l'Etat (-)	L25	
Régularisation sur cession d'éléments de l'actif immobilisé à reverser (+)	L26	
Régularisation de TVA à reverser et autres (+)	L27	

5- TVA À PAYER OU CRÉDIT DE TVA		
TVA collectée (L10 + L11 + L12)	L28	
TVA déductible : <input type="checkbox"/> (L22) ou <input type="checkbox"/> (L23)	L29	
Régularisation TVA à déduire : (L24 +L25)	L30	
Régularisation TVA à reverser : (L26 + L27)	L31	
TVA à payer : (L28 - L29 - L30 + L31)	L32	
Crédit de TVA :	L33	
Remboursement demandé : (Préciser le montant)	L34	
Crédit à reporter : (L33 - L34)	L35	

6- TOTAL DE TVA À PAYER	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
TVA à payer : (L32)	L36			
TVA retenue à la source (Entreprise habilitée):	L37			
TVA retenue sur rémunération versée à l'étranger :	L38			
Montant à payer : (L36+ L37 + L38)	L39			

IMPÔTS SUR LES REVENUS (IR)

7- ACOMPTES ET PRÉCOMPTES À REVERSER	BASE	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
Acompte sur CA retenu à la source	L40				
Précomptes sur achats retenus <input type="checkbox"/> 0,5% <input type="checkbox"/> 1% <input type="checkbox"/> 3% <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/> 10%	L41				
Précomptes sur loyers (15%)	L42				
Précomptes sur rémunérations et honoraires(5%)	L43				
TOTAL = (Somme L 40 à L43)	L44				

8- ACOMPTE ET PRÉCOMPTE À DEDUIRE	BASE	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
Acompte sur CA retenu à la source	L 45				
Précomptes sur achats 0,5% <input type="checkbox"/> 1% <input type="checkbox"/> 3% <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/>	L 46				
Précomptes 15% sur loyers (déductible sur IR)	L 47				
Précomptes sur rémunérations et honoraires (5%)	L 48				
TOTAL = (Somme L 45 à L 48)	L 49				

9-LIQUIDATION ACOMPTE IMPOTS SUR LE REVENU	BASE	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
Acompte sur CA déclaré 0,5% <input type="checkbox"/> 2% <input type="checkbox"/> 3% <input type="checkbox"/> 5% <input type="checkbox"/>	L 50				
Acompte de 15% sur loyers perçus	L 51				
Déductions à opérer = L 49	L 52				
Crédit antérieur = (L 55 déclaration précédente)	L 53				
Acompte à payer = Solde [(L50 + L51) - (L52 + L53)]	L 54				
Crédit d'impôt à reporter = (Solde négatif L 54)	L 55				

10- RETENUES SUR REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS	BASE	DATE PAIEMENT	PRINCIPAL (15%)	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
Revenus des Actions, parts de capital et assimilés	L 56					
Dividendes payés hors du Cameroun	L 57					
Remunération des dirigeants et jetons de présence	L 58					
Revenus des obligations	L 59					
Revenus créances, dépôts, cautionnements	L 60					
Gains sur cession d'actions, d'obligations	L 61					
TOTAL = (Somme L 56 à L 61)	L 62					

11-IMPÔTS SUR LES REVENUS NON COMMERCIAUX RETENUS À LA SOURCE*	BASE	TAUX	PRINCIPAL	CAC (10%)	PÉNALITÉS	TOTAL
Rémunérations des sessions des conseils d'administrations, gratifications, indemnités et perdiem des commissions et comités ad-hoc ou permanents	L 63	15%				
Rémunérations des artistes et sportifs	L 64	15%				
Rémunérations des sessions des conseils d'administrations, gratifications, indemnités et perdiem des commissions et comités ad-hoc ou permanents	L 65	15%				
TOTAL = (Somme L 63 à L 65)	L 66					

* Joindre l'état nominatif.

12- IMPÔTS RETENUS SUR SALAIRES	BASE	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
IRPP sur traitements et salaires	L 67				
Crédit Foncier du Cameroun (part salariale)	L 68				
Crédit Foncier du Cameroun (part patronale)	L 69				
Fonds National de l'Emploi	L 70				
Redevance audiovisuelle	L 71				
Taxe de Développement Local (taxe communale)	L 72				
TOTAL = (Somme L 67 à L 72)	L 73				

13 - IMPOTS SUR LES PLUS-VALUES	PRIX DE CESSION	VALEUR NET COMPTABLE	+ /- VALUES	TAUX	IMPOTS A PAYER
Cession d'immobilisations	L 74				
Cession de titres négociables	L 75				
	PRIX DE CESSION	CHARGES DEDUCTIBLES ¹	+ /- VALUES	TAUX	IMPOTS A PAYER
Plus-value immobilière par les particuliers	L 76				
TOTAL	L 77				

¹ Charges réelles déductibles = valeur d'acquisition + frais réels de construction et/ou de transformation dûment justifiés

NB: En cas de moins values, pas d'imposition

DROITS DE TIMBRE D'AÉROPORT

14- DROIT DE TIMBRE D'AÉROPORT	NOMBRE DE PASSAGERS	TAUX	PRINCIPAL	PÉNALITES	TOTAL
Vols internationaux	L 78	10 000 F			
Vols nationaux	L 79	1000 F			
TOTAL	L 80				

TOTAL RECAPITULATIF	PRINCIPAL	CAC	PÉNALITÉS	TOTAL
TSR (= L 0)				
Droit d'Accises = (L 8) ou (L9)				
TVA (= L 39)				
AC/IR + Précomptes (= L 44)				
Acompte à payer (= L 54)				
IRCM (= L 62)				
Impôts sur revenus non commerciaux (= L 66)				
RTS / salaires (= L 73)				
Impôts sur la plus-value (= L 77)				
Droit de timbre aéroport (= L 80)				
TOTAL A PAYER				

TIMBRE À DATE DE L'ADMINISTRATION

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de quittance :

Délivrée le :

Pénalités :

Le Receveur des Impôts

LE DÉCLARANT

A _____ Le _____

Cachet et signature

MODE DE PAIEMENT

Montant (en chiffres) :

Règlement effectué par (cocher la case correspondante)

Espèces

Ordre de virement

Chèque n° _____

Banque : _____

Agence : _____